



**NOTE D'INFORMATION AUX ACTIONNAIRES
SUR LE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS**

Rappel :

Montant du dividende : 0,10 € par action

Possibilité de percevoir ce dividende soit en numéraire, soit en actions, cette option s'appliquant au montant total du dividende auquel vous avez droit.

Prix d'émission des actions si vous optez
pour le paiement de votre dividende en actions : 17,47 euros

Les étapes :

Avis dans la Tribune et
lettre aux actionnaires nominatifs : mardi 15 mai 2007

Période pendant laquelle vous devrez
informer votre établissement bancaire
de votre choix : du mercredi 16 mai
au vendredi 1^{er} juin 2007 inclus

A l'expiration de ce délai et en l'absence de choix de votre part, le dividende ne pourra plus vous être payé qu'en numéraire.

Si le montant du dividende auquel vous avez droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, vous pourrez :

- soit recevoir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur, qui sera complété d'un montant en espèces ;
- soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur, en versant à la date où vous exercerez votre option, la différence en numéraire.

Date de versement du dividende en numéraire : mardi 12 juin 2007